portante tentative de vol revient devant le jury pour la troisième fois — et M. Blondel n'y reviendra plus que pour édifier brièvement les jurés sur les circonstances dans lesquelles elle s'est produite.

Le ministère public acte l'aveu de la culpabilité de Liétart Henri — aveu qu'il avait retardé parce qu'il prétendait avoir perdu la mémoire : il laisse aux jurés le soin d'apprécier le degré de responsabilité de l'accusé dans ce vol commis la nuit, en réunion, et avec l'aide de fausse clef. Comme la circonstance aggravante de fausse clef a été écartée pour les autres condamnés par les jurys antérieurs, le ministère public espère que le jury actuel l'écartera aussi pour l'accusé.

D'autre part, l'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires bien qu'il soit mal noté ; on le signale comme ivrogne, et il se livre au commerce « scabreux » — dit M. Blondel — de la margarine. Il faut lui tenir compte qu'il est venu se représenter devant la justice de son pays. Tout cela, dit le ministère public, lui vaudra des circonstances atténuantes.

Me Lallement dit que si Liétard Henri s'est réfugié en Belgique, c'est qu'il avait peur de mourir en prison : il est malade en effet, gravement atteint d'un ramollissement de la moëlle épinière. Il s'est réfugié à Bruxelles, puis à Verviers, où sa femme et ses trois enfants vinrent le rejoindre. Là ce fut une misère épouvantable — jusqu'à ce qu'il se décidât à venir se constituer prisonnier.

L'avocat prétend que B... a été l'âme du complot et que Lietart n'était, en tout cela, qu'un homme de peine, bon à remuer des ballots. Il lit, sur son compte, de très bons certificats émanant de M. Pluquet, maire de Croix, et d'habitants patentés de l'Allumette.

Me Lallement termine en implorant pour son client la pitié du jury. Liétart a connu les jours amers de l'exil et le supplice de la prison préventive. Les remords, la misère et la maladie en ont fait un vieillard avant l'âge ; l'honorable défenseur estime que le châtiment est suffisant comme cela, et que les jurés peuvent en conscience l'acquitter et rendre ainsi ce malheureux à sa famille.

Le jury se rend dans la salle des délibérations. A sa rentrée dans la salle des assises, Liétart est ramené au banc des accusés : il paraît absolument effondré, inconscient.

**Le verdict**

Cinq questions ont été posées au jury.

Les jurés ont répondu *oui* à la majorité pour les trois premières, *non* pour les deux dernières.

A la majorité, il y a des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé.

L'avocat demande à la Cour la plus grande indulgence, en raison de la famille de Liétart, de sa bonne conduite antérieure, et réclame la loi Bérenger en faveur de son client.

La Cour, après délibération, condamne Liétart à un an de prison.

*3e affaire.* — **Une affaire de mœurs**

Pengelly, Franck-David, 21 ans, se disant né à Futney (Angleterre), le 3 avril 1871, entrepreneur de peinture à Dunkerque, accusé d'attentat à la pudeur.

Conseil : Me Dubron.

Après une brillante plaidoirie de Me Dubron, le jury rapporte un verdict négatif aux quatre questions qui lui sont posées.

En conséquence, la cour acquitte Franche David-Pauzelli et ordonne qu'il soit mis en liberté.

*Audience du vendredi 20 mai*

Présidence de M. le conseiller TELLIER

Ministère public : M. DE SAVIGNON

*1re affaire*

## FABRICATION DE FAUSSE MONNAIE

**à Lys-lez-Lannoy**

Haverbeke, Henri-Charles, 32 ans, né à Wervicq (Flandre Occidentale), le 29 février 1860, mécanicien à Lys-lez Lannoy, accusé de fabrication et émission de fausse monnaie.

En janvier 1892, Naverbeke a martelé fortement une plaque de pomb sur une pièce de cinq francs en argent, il obtint ainsi un moule dans lequel il coula de l'étain et fabriqua plusieurs pièces fausses de cinq francs d'argent à l'effigie de Napoléon III.

Il les mit ensuite en circulation à Lannoy et à Lys-lez-Lannoy.

Soupçonné il fut arrêté et ne tarda pas à faire des aveux. Il reconnut en avoir fabriqué et écoulé 53 diverses personnes dont il indiqua les noms.

Conseil : Me Michel Legrand.

**Chemin de fer du Nord.** — La Compagnie du chemin de fer du Nord, à l'occasion de la fête de l'Ascension vient de décider que :

1° Les billets de famille pour les vacances (Nouveau tarif spécial G.V. n° 2 bis) présentant des réductions de 15 à 55 pour 100 seront mis en distribution à partir du mardi 24 mai courant avec durée de validité jusqu'au lundi 30 mai inclusivement.

2° Les billets d'aller et retour individuels (nouveau tarif G. V. n° 2) auront la même durée de validité, c'est-à-dire que ceux délivrés à partir du mardi 24 mai seront valables jusqu'au lundi 30 mai inclusivement.

## NOUVELLES MILITAIRES

**Tirage au sort des prix fondés en faveur de l'armée.** — Lors du tirage au sort des divers prix fondés en faveur de l'armée : Le 43e d'infanterie a obtenu le prix unique de la fondation anonyme de 1818 en faveur d'un enfant de troupe. Le 13e d'artillerie a obtenu un des deux prix de la fondation du général baron de Feuchères. Le 81e d'infanterie a obtenu un des deux prix de la fondation Morand, en faveur de deux sous-officiers d'infanterie instructeurs de recrues.

## TRIBUNAUX

**Tribunal correctionnel de Lille.** — *Audience du jeudi 19 mai.* — DEUX ESCROCS. — Dimanche dernier dans la matinée, deux individus, aux allures singulières, se présentaient dans les maisons de la rue Duvavrin à Tourcoing pour solliciter la charité des personnes, en faveur de pères de famille indigents ou de femmes restées veuves avec de nombreux enfants. Le garde Lorthiois les questionna : nos deux hommes déclarèrent qu'ils quêtaient avec l'autorisation du commissaire central : ils exhibèrent même des certificats revêtus de cachets du commissariat et portant la fausse signature de M. Rombanville.

Conduits devant le commissaire du 2e arrondissement ils dirent se nommer l'un Michel X...., âgé de 19 ans, ouvrier électricien à Lille; l'autre, Cyrille Grisoli, 25 ans, rattacheur à Roubaix; ils étaient porteurs d'une somme assez rondelette. On avait trouvé aussi sur eux des carrés de papier blanc, portant sur l'un des coins les cachets décalqués des mairies de Roubaix et de Wattrelos. Traduits devant le tribunal, ils sont condamnés X..... à 3 mois, Grison à 4 mois.

UN DRAME CONJUGAL. — Lundi soir, vers huit heures, Edmond Vandenberghe, rattacheur, demeurant à Tourcoing rue du Cimbale, était rentré chez lui, en état d'ivresse en compagnie d'un camarade. A peine arrivé, il commanda à sa femme de lui préparer du café ; pendant que cette dernière exécutait l'ordre donné, Vandenberghe s'empara d'une assiette qu'il lança avec force vers sa femme.

Celle-ci fut atteinte à la tête; le plat s'était même brisé en mille morceaux, et avait causé une blessure profonde entre l'œil et la tempe, et d'où le sang se mit à couler abondamment. Epouvantée, la femme Vandenberghe s'enfuit chez sa belle-sœur qui habite à proximité.

Le brutal était allé la rejoindre, puis était revenu dans sa maison.

Le sous-brigadier Delporte passait à ce moment ; mis au courant, il enjoignit à Vandenberghe de le suivre au poste. Vandenberghe marcha d'abord docilement, puis brusquement, se retournant, il se précipita sur l'agent et lui porta un coup de tête dans la poitrine. Mais, aidé d'un garde, le brigadier réussit à mettre ce furieux au dépot de sûreté.

Vandenberghe comparaît donc devant les juges sous l'inculpation de coups et blessures envers sa femme et de rebellion envers un représentant de la force publique.

Il est rattacheur et âgé de vingt-sept ans ; il jouit d'une réputation médiocre et rend, paraît-il, à sa compagne, la vie très dure, interrogé, il avoue ne plus se souvenir de rien et reconnaît avoir déjà été condamné deux fois pour fraude. Quant à la victime, sa vie n'est pas en danger, mais la blessure à la tête est assez sérieuse et il lui faudra quelque temps pour être rétablie.

Edmond Vandenberghe encourt une condamnation de trois mois d'emprisonnement et seize francs d'amende.

COUPS DE LA POLITIQUE. — M. Chauveau, commissaire de police à Roubaix, expose au tribunal, qu'il avait reçu d'un sieur W...., une plainte contre Emile B...., qui au cours d'une discussion politique, au lendemain des élections, en était venu à des voies de fait et s'était même servi d'un verre à bière pour en frapper son adversaire. Ce dernier eut au front une large plaie.

L'inculpé qui a une quarantaine d'années, prétend avoir été provoqué par son interlocuteur: il se défend aussi d'avoir donné un coup de chope et niel les violences auxquelles il s'est laissé aller sur le compte de la surexcitation. Emile B... se voit infliger une peine d'un mois, mais à raison de ses bons antécédents, il obtient le bénéfice de la loi Bérenger.

POUR COUPS envers Félicie Lagache, femme Leleu, Mulier Henri, qui habite Bondues, est condamné à 2 mois de prison.

UNE INDÉCENCE. — Un habitant d'Halluin raconte qu'il a surpris un nommé Auguste Catel au moment où il avait, sur la place de la commune, une attitude dès plus inconvenante, alors qu'il était entouré d'une cinquantaine d'enfants. Ayant rappelé notre homme à l'ordre, il reçut de lui des coups ; c'est pour ces divers faits que Castel comparaît devant le Tribunal.

L'inculpé, pour toute défense, se contente de pleurnicher, en répétant à satiété : « Je vous demande pardon, Monsieur le Président, que ce n'est pas vrai... je vous demande pardon ». Il a déjà subi des condamnations antérieures. Il encourt une peine d'un mois d'emprisonnement et cinq francs d'amende.

Me CONFORME.

**Tribunal civil de Lille.** — *Audience du jeudi 19 mai.* — LE PROCÈS DES EAUX DE LA MARQUE dont nous avons déjà rendu compte et qui est venu aussi devant le Tribunal de Commerce de Roubaix, continue à donner lieu à des débats entre quelques industriels en amont et d'autres teinturiers en aval qui se plaignent de ce que les eaux de la rivière leur arrivent contaminées ou salies après avoir servi aux opérations des autres teinturiers. Le jugement sera prononcé à une audience ultérieure.

Me CONFORME.

**Tribunal de Commerce de Roubaix.** — *Audience du 19 mai.* — UN CORPS DE BALLET AU TRIBUNAL. — Nos juges consulaires ont rarement à statuer dans des litiges du genre de celui qui leur était soumis à l'audience de ce jour.

Tout un corps de ballet devant le Tribunal, le fait ne manque pas de piquant.

Voici l'espèce : Mme Lenka, directrice du Cirque européen, avait engagé la troupe de M. Corradi pour l'exécution de pantomimes et de ballets. Des difficultés survinrent après quelques représentations et aujourd'hui le tribunal est appelé à trancher le différend.

C'est M. Corradi qui a assigné Mme Lenka.

Le demandeur expose qu'il a contracté avec la directrice du Cirque européen un engagement théâtral de trois mois, pour lui et sa troupe, composée de neuf personnes, aux appointements de 2,000 francs par mois; que, venu de Bayonne à Roubaix, il a figuré dans cinq représentations, mais qu'alors, la directrice du Cirque, qu'avait des difficultés avec la société des auteurs dramatiques à cause des pantomimes représentées, ne trouva plus les personnes du corps de ballet à son goût, « malgré leur réel talent et les succès remportés dans tous les théâtres de l'Europe, » et leur fit toutes les avanies possibles, insultant les femmes à une répétition publique, rayant de l'affiche le nom de la troupe, et l'empêchant de figurer dans les représentations.

M. Corradi réclame la résiliation de l'engagement avec indemnité de 3,000 francs et au remboursement des frais occasionnés par l'engagement et le déplacement de la troupe.

Il offre, au subsidiaire, de prouver ses allégations.

Mme Lenka oppose une fin de non recevoir. Elle soutient que M. Corradi n'a pas tenu ses engagements ; que sa troupe ne se composait effectivement que de huit personnes et que, lors d'une représentation, ce nombre avait été réduit à sept par suite de l'intempérance de l'un des membres du corps de ballet ; de plus les costumes manquaient de fraîcheur.

La défendeur soumet encore d'autres griefs : des infractions au règlement du cirque ont été commises; enfin, dans un ballet des marquises, les dames du ballet ont commis l'anachronisme de paraître en coiffure moderne au lieu de poudrer leur chevelure.

Mme Lenka offre aussi de faire la preuve des faits qu'elle avance et elle sollicite la résiliation de l'engagement avec dommages-intérêts.

En raison de l'urgence que présente cette affaire le tribunal se retire pour délibérer, puis il prononce un jugement ordonnant la comparution personnelle des parties devant l'un des membres du tribunal.

Mme Lenka et M. Corredi avaient constitué des conseils, mais le dernier était présent à l'audience entouré de tout le personnel de sa troupe, ce qui excitait la curiosité du public habituel du tribunal de commerce.

## CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Auguste CHEVALIER-KNUDDE qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Auguste CHEVALIER, décédé à Roubaix, le 18 mai 1892, dans sa cinquante-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 21 courant, à 8 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Coq-Français, 184.

## NORD

**L'escadre du Nord.** — L'escadre du Nord doit quitter Cherbourg prochainement et se rendra vendredi à Calais et à Dunkerque.

**Wervicq.** — Deux jours après l'élection municipale — qui été favorable aux candidats indépendants — M. le préfet fait annoncer que désormais la musique catholique de Wervicq-Belgique, société internationale composée de Français et de Belges, ne pourra plus franchir le sol français sans une autorisation spéciale du gouvernement.

**Saint-Léger.** — L'affaire dont nous avons parlé hier se réduit, à ce qu'on nous affirme, à un simple accident, attesté par le médecin qui a soigné le malade.

**Accident mortel à Verchain-Maugré.** — Un ouvrier meunier, le sieur Joseph Bleus, âgé de 55 ans et père de huit enfants, vient de trouver la mort au moulin Réal, à Verchain-Maugré, près Thiant. Occupé au graissage d'une roue, il a été entraîné, par la courroie, dans un engrenage. Quand son absence fut remarquée, on ne retrouva plus qu'un cadavre horriblement mutilé.

**Suicide d'un agent de police à Bourbourg.** — L'agent de police B...., âgé de 62 ans, s'est pendu mercredi, vers midi, au cordon du rideau du théâtre de la mairie, à Bourbourg. Un gamin l'aperçut en allant fermer les croisées ; il courut prévenir le docteur Milliez, qui ne put que constater le décès. On ne sait à quoi attribuer le suicide de cet agent, qui avait toujours été très zélé et avait rempli son devoir avec exactitude et fidélité.

**Un scandale.** — On lit dans l'*Emaucipateur* :

« Dans une commune des environs de Cambrai, commune dont nous tairons le nom pour ne pas affliger ses habitants honnêtes, on démolissait dernièrement une vieille maison d'école. Les ouvriers trouvèrent dans le grenier les trois Christ des salles de classe et l'entrepreneur, en homme sage et avisé, les fit transporter dans une maison voisine où il savait qu'on les conserverait avec respect.

» Survint l'adjoint au maire qui, apprenant le fait, exigea qu'on lui remit les trois croix. Aussitôt qu'il les eut en sa possession, il fut pris d'un accès de rage satanique, et en présence d'un certain nombre de personnes, atterrées par son impiété, le malheureux se mit à briser es croix et à en fouler aux pieds les débris. »

## PAS-DE-CALAIS

**Hormaville.** — Mercredi dernier on eu lieu à Hormaville les funérailles de Mme la maréchale Randon. A Hormaville comme à Saint-Ismer et à Grenoble le deuil était conduit par le petit-fils de la maréchale, M. le baron Henri de Salignac-Fénelon, lieutenant au 21e dragons à Saint-Omer.

M. le chanoine Depotter, vicaire capitulaire a fait la levée du corps et donné l'absoute.

Il ne fut point prononcé d'oraison funèbre, mais après la réception au château, M. le chanoine Depotter rendit en présence du clergé et de quelques amis un éloquent hommage à la foi de la maréchale et souhaita la bienvenue au nouveau chatelain M. le baron de Salignac-Fénelon.

## BELGIQUE

**La situation électorale à Mouscron.** — On écrit de cette ville :

Les libéraux n'osent pas lutter ici. Les formidables « vestes » remportées dans les précédentes élections communales et provinciales les rendent peu désireux d'en risquer de nouvelles.

Nos socialistes, eux, encore un peu novices dans l'histoire des luttes, ragent de n'oser affronter la lutte et de ne pouvoir au moins reporter leurs votes sur un candidat libéral quelconque. Peu leur importerait lequel. D'ailleurs, en notre bonne ville de Mouscron, on distingue très peu la nuance qui sépare un socialiste d'un libéral. A peine reste-t-il encore 7 ou 8 vieux doctrinaires. Tout le reste est devenu socialiste.

» Malgré le succès de leurs voisins, les Roubaisiens, ils n'ont pu cependant se décider à entamer la lutte ; ils se contentent d'espérer dans l'avenir. « Après la revision, disent-ils, nous sommes certains du succès ! » C'est ce qu'il sagira de voir.

» M. Jules Poullet, de Dottignies, l'homme de toutes les œuvres et de tous les dévouements, est notre candidat. Sa candidature a été acclamée hier au Cercle catholique. »

**Le déraillement de Tilff.** — On se rappelle que plusieurs individus avaient essayé de faire dérailler un train à Tilff, près de Liège, pendant la récente agitation anarchiste. Deux de ces individus ont été condamnés hier à quatre ans de prison, trois autres ont été acquittés, les préventions à leur charge étant insuffisantes.

**La revision au Sénat.** — M. Poncelet s'est prononcé jeudi pour le suffrage universel limité par la loi.

M. Dupont, de Liége s'est prononcé pour le capacitariat et invite le Gouvernement à une entente sur ce terrain.

M. Beernaert refuse : « Entendez-vous avec M. Poncelet! »

Le Sénat passe au vote les articles suivants :

L'article relatif au Congo est adopté par 57 voix contre une, (M. de Coninck.)

L'article 26 (referendum royal) est adopté par 47 voix contre 12.

M. Dupont, au nom de la gauche, déclare que son vote approbatif n'implique pas une adhésion.

L'article 27, relatif au droit d'initiative du Sénat, est adopté à l'unanimité, sauf une voix.

L'article 60, concernant les députés ou sénateurs nommés ministres, est adopté par 54 voix contre 4.

L'article 47, réforme électorale, est adopté à l'unanimité

Le Sénat adopte l'article 48 (représentation proportionnelle), par 47 voix contre 10 ; l'article 52, indemnités au parlement, par 32 voix contre 4.

L'article 53 (corps électoral pour le Sénat), par 44 voix contre 15.

L'article 54 (nombre des sénateurs) par 48 voix contre 11.

L'article 56 (éligibilité au Sénat) par 30 voix contre 28.

L'article 58 (droit des membres de la famille royale de siéger au Sénat) par 32 voix contre 6.

Les articles 60 et 61 (le premier traite du mariage des membres de la famille royale, le second concerne la succession au trône), sont adoptés à l'unanimité, mais l'article 57 relatif à la durée du mandat au Sénat, est rejeté par 39 voix contre 28.

**L'explosion de Tournai.** — M. J.-B Duprez, la troisième victime de l'explosion de la teinturerie de la rue de Cologne, est mort mercredi à quatre heures et demie du soir à l'hôpital de Tournai.

**Grève dans le Borinage.** — Les ouvriers du charbonnage de Bonne Espérance, à Wasmes, se sont mis en grève ce matin, parce qu'une nouvelle réduction de salaire de 50 centimes par jour leur a été signifiée.

**L'incendie de la rue Saint-Michel à Gand. — L'état des victimes.** — La demoiselle Alice Rossel est morte mercredi soir, à 6 heures, des suites de ses terribles blessures. Il s'est produit une légère amélioration dans l'état de Mme Ceurvorst, mais on ne peut encore la considérer comme hors de danger. Les autres blessés vont bien.

**Explosion à la poudrerie d'Ombret.** — Une explosion de cartouche s'est produite mardi soir à la poudrerie d'Ombret. Une jeune fille nommée Renard a été tuée net, et un contre-maître appelé Maréchal a eu une main mutilée, qu'on a dû amputer. On ignore comment l'explosion s'est produite.

## L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

20 MAI 1871

**LES CAVES DE LA BANQUE**

Ce jour-là, pendant qu'un avis de Grélier, inséré à l'*Officiel*, apprenait à tous « les réactionnaires » que leurs titres de rente allaient être brûlés pendant que le colonel Cognet mettait la dernière main à la réalisation d'une idée dont il était très fier et qui était digne de l'amiral suisse, celle d'une « batterie de marine à cheval » qu'il allait solennellement faire parader dans Paris le lendemain, la Banque était amenée à prendre et à exécuter une grave résolution : les demandes d'argent qui lui étaient adressées prenaient une tournure menaçante, il était clair qu'une bataille dans Paris était imminente, et le pillage lui pouvait arriver avant le salut ; elle eut recours, pour sauver les trois milliards dont elle était dépositaire, au moyen suprême qu'elle n'avait employé qu'une seule fois, le 29 mars 1814, la veille de la bataille de Paris, c'est-à-dire à ne garder dans sa caisse que quelques millions pouvant suffire pour une huitaine de jours, à descendre dans ses caves tout le reste, métal, billets, clichés, effets escomptés ou prorogés, titres déposés, et à en ensabler l'escalier.

L'entrée des caves est défendue par quatre portes massives à trois serrures chacune, dont les douze clefs sont confiées par moitié à la garde du contrôleur et du caissier général; elles furent ouvertes l'une après l'autre, des bougies allumées furent placées dans les chandeliers en fer à ce destinés, et on se mit à l'œuvre à une heure de l'après-midi, les garçons de recette faisant la chaîne depuis le haut de la Banque jusqu'au fond des sous-sols dans les escaliers, les couloirs, les serres et les bureaux et se passant les sacs d'or de 40,000 fr. les sacs d'argent de 1000 fr., les liasses de billets de un million, les enveloppes contenant les effets de commerce et les titres déposés; il fallut trois heures pour descendre l'or, l'argent et les billets; deux heures pour les effets de commerce; six heures pour les titres déposés,


A LA GRANDE MAISON
PARIS
Succursale de LILLE
13 Rue Faidherbe 13, (en face)
TOUT
ce qui concerne la toilette pour
PREMIÈRE COMMUNION
ET LES
Vêtements de Cérémonie
pour HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS
PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE
61907


Vers une heure du matin tout était fini; le contrôleur et le caissier refermèrent successivement les quatre portes, remontèrent tristes et silencieux l'étroit escalier en vrille où une seule personne peut passer et on se mit en devoir de l'ensabler. On apporta les sacs de sable, on les vida l'un après l'autre dans le puits muni de degrés qui constitue l'escalier; le petit bruit strident qu'ils faisaient en glissant, refoulissait au cœur de tout ce monde honnête qui se voyait réduit à une pareille humiliation: plus d'un avait la larme à l'œil, « c'est, disaient-ils comme au cimetière quand on jette la terre sur le cercueil, »

Lorsque tout fut comblé, et que la cage où s'enfonce l'escalier ne fut plus qu'un monceau de sable nivelé, on ferma sur elle l'énorme porte à trois pènes, à sept verrous, à neuf combinaisons ; il était trois heures du matin, « l'inhumation » était terminée, il fallait désormais plus de temps pour arriver au trésor qu'il n'en restait aux fédérés.

Pendant l'opération le caissier communard des finances s'était présenté avec un billet de Jourde l'invitant à demander sur-le-champ à la banque 300,000 fr., et se terminant par ces deux mots éloquents : « Sans cela !... » on bataille un peu avec lui, il répondit : « tout le monde tire des mandats sur nous, si nous refusons de payer on pillera la Banque; nous ne savons plus où donner de la tête, le plus sage est de payer. » C'était vrai, la Banque paya.

## CHOSES ET AUTRES

Lors de son élection à l'Académie, le comte de Tressan qui avait à se reprocher une épigramme contre le duc de Nivernois, fut agréablement surpris d'apprendre que le vote de ce grand seigneur lui avait été favorable. Il court le remercier.

La conversation se poursuit sans allusion au passé. Seulement, à la fin, le duc dit, en reconduisant le visiteur :

— Eh bien, monsieur le comte, vous voyez qu'en vieillissant nous perdons la mémoire.

* *

Une jeune personne choisit des mouchoirs dans un magasin de nouveautés :

— Je désire une moin initiale.

— Quelle lettre ? demanda l'employé.

— Un R.

— En vous voyant si jolie, si gracieuse, soupire un client qui passe, on doit deviner que vous vous nommez Rose ?

— Non, monsieur, réplique la jeune personne; je m'appelle R...nestine.

* *

Lu dans le feuilleton d'un journal littéraire :

« Henri et sa femme dînaient en tête-à-tête. Une gêne était entre eux. Durant tout le repas, Henri ne *desserra pas les dents !* »

* *

Pourquoi donc les lézards recherchent-ils les vieux murs ? demandait le petit Calino à l'auteur de ses jours.

— C'est pour y trouver des *lézardes*, répond ce farceur de Calino.

* *

Au musée du Louvre :

Premier monsieur, admirant un très beau groupe en marbre :

Est-ce assez beau ! C'est du Houdon.

Deuxième monsieur, frappant sur le marbre avec son index recourbé, en prêtant l'oreille :

— En effet, c'est du Houdon.

* *

LES QUATRAINS CÉLÈBRES

Du comte de Ségur, soir le souvenir :

Le souvenir, présent céleste,
Ombre des biens que l'on n'a plus,
Est encore un plaisir qui reste
Après tous ceux qu'on a perdus.

**ETAT-CIVIL.** — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 19 mai.* — Charles Vancaneghem, rue des Filatures, 67. — Joseph Leurs, rue Saint-Jean, 22. — Léon Michelot, rue du Ballon, fort Lefebvre, 10. — Jean-Baptiste Mortier, rue des Longues-Haies, cour Cornille, 4. — Fernand Rasson, rue de la Conférence, cour Plamont, 14. — Marthe Leblanc, rue de Croix, 40. — René Duterte, rue de Ma-Campagne, 104. — Hélène Staelen, rue de Ma-Campagne, 109. — Emile Callewaert, rue de Tourcoing, 139. — *Déclarations de décès du 19 mai.* — Berniez, présenté sans vie, rue du Ballon, fort Mulliez, maisons Foveau, 23. — Auguste Chevalier, 53 ans, rue du Coq-Français, 188. — Amélie Plateau, 67 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Salembier, 72 ans Hôtel-Dieu. — Alavoine, présenté sans vie, boulevard de Beaurepaire, 178.

*TOURCOING.* — *Déclarations de naissances du 19 mai.* — Antoinette Desmettre, rue de Tournai. — Georges Serroen, rue de la Latte. — Marie Vandredeuil, rue de la Malceuse. — René Clerson, rue des Archers. — Gaston Scamps, au Blanc-Seau. Clémence Biesbrouck, Pont de Neuville. *Déclarations de décès du 19 mai.* — Aline Bué, 30 ans, rue Saint-Roch. — Hortense Nollet, 6 ans, rue du Tilleul. — Louis Desrousseaux, 1 an, rue de la Dîme.


**Prêt à le recevoir**

Depuis 20 ans, je suis rhumatisant; à plusieurs reprises je suis allé à Aix prendre les eaux. Je me suis frictionné avec des liniments; j'ai absorbé tous les remèdes soit-disant infaillibles contre le rhumatisme. Quelques-uns de ces remèdes m'ont procuré un soulagement passager, mais les douleurs me revenaient si vives que la barbe d'une plume passée sur les parties douloureuses me causaient des souffrances atroces. Je me suis frictionné avec le St. Jacobs Oil, une première friction m'a calmé, j'ai continué à me frictionner matin et soir bien que la douleur eût totalement disparu au bout de deux jours.

Mais j'avais si peur de la voir revenir !

Enfin, je crois mon rhumathisme guéri par l'emploi du St. Jacobs Oil. Dans tous les cas, j'ai toujours du St. Jacobs Oil pour le recevoir.

ADOLPHE REBOUL, Propriétaire,
Aubignas (Ardèche.)

c29274

Les personnes obèses se sont souvent demandées quelle était la cause réelle de cette infirmité; elle est tout entière dans la lenteur habituelle de la digestion et surtout lorsque la nourriture est trop abondante et trop succulente. Après le repas, la tête des gros mangeurs s'alourdit, la somnolence arrive, un sentiment de pesanteur les envahit; c'est alors qu'il faut avoir recours aux *Perles de pepsine pure de Chapoteaut;* on voit la digestion se régulariser, et le sang, au lieu de s'épaissir, reprendre son cours normal.

30757d


## CHAMP DE FOIRE

HIPPODROME ROUBAISIEN. Boulevard Gambetta. Direction : R. Lenka. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Spectacle à 8 heures. — Samedi 21 et dimanche 22 mai, 2 dernières représentations. Vu le grand succès obtenu par le célèbre M. Ariso, le seul marchant sur une demi-roue. Le programme sera composé avec les numéros qui ont obtenu le plus de succès à la représentation au bénéfice de Mme Lenka. Le spectacle sera terminé par : Nos Bons Villageois, grande pantomime comique avec ballet.

Dimanche 22 mai, à 3 heures, dernière matinée enfantine, avec le concours de la troupe et de M. Ariso, le célèbre monocycliste, le roi des vélocipédistes. La représentation sera aussi complète que celle du soir. — Prix des places ordinaires.


## ADRESSES COMMERCIALES

**de Roubaix-Tourcoing**

Blindage de bobinots, ouvrages divers, étripleines en métal. **Edouard Defretin**, 15, rue Plutarque.

Carton Jacquard, Vincenzi, d'armure et d'appoints. Dépôt de la fabrique **Théodore Véron**. Papiers de toutes qualités, Désiré **PECKRE**, Tourcoing.

Glaces et miroiterie en gros. Encadrements, miroiterie, peinture. — Assurances contre le bris des glaces. — **PAUL HONORÉ**, rue de Fabricants, 23.

Vve PARENT-MUSIN
L. DECRAENE-MATHIEU Succr
28, Rue de la Gare, ROUBAIX
TRAVAUX D'AGRÉMENT
TAPIS & TENTURES
EN TOUS GENRES
Tels que : **Carpettes, Foyers, Rideaux, Tapis de table, Moquette et Escalier, Coupes de soie et satin.**
DÉPOT DE FABRIQUE
A28283


## BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 mai. — Les excès en hausse d'hier ont amené une assez vive réaction. Dès le début de la séance il se présente des offres assez nombreuses qui ne trouvent pas de contre-parties; et naturellement on faiblit. Cela devait arriver une fois les rachats terminés.

Le bilan de la Banque publié aujourd'hui accuse encore une augmentation de 32 millions dans l'encaisse. Le 3 0/0 ouvre à 98.15 et finit à 97.82 1/2. Les actions de nos grands établissements de crédit font assez bonne contenance. Le Foncier est à 1210. La Banque de Paris cote 665 et le Crédit Lyonnais 973.75.

Le Suez est plus faible à 2763.72.

Nos grands chemins sont calmes. Le Lyon ne varie pas à 1375. Par le temps qui court une bonne valeur donnant un revenu rémunérateur est chose rare. Tel est cependant le cas de l'action de la société des Cirages français qui ne vaut encore que 450. Le dividende a toujours été de 25 à 30 fr.

Les fonds étrangers qui, hier, étaient très enfaveur, sont loin d'être aussi brillants. L'italien sur des réalisations recule à 91.25. L'Extérieure ne cote plus que 64 1/4. Le Portugais est à 29 3/16. Nous craignons bien que les porteurs n'aient encore longtemps à attendre un arrangement possible. Les valeurs Ottomanes reculent.

En Banque, vif mouvement de reprise sur les valeurs minières sur le bruit d'un accord entre les producteurs pour réduire l'extraction du métal. Le Morena est à 181.25. La part de Soufres Romains cote 205.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme.

# MARCHÉS A TERME

## Cours du 20 Mai 1892

### LAINES PEIGNÉES

| MOIS / LIVRAISON | ROUBAIX-TOURCOING Peignés de La Plata et de l'Uruguay TYPE 1 Cote précéd. | TYPE 1 Cote du jour | TYPE 2 Cote précéd. | TYPE 2 Cote du jour | TYPE B F Cote précéd. | TYPE B F Cote du jour | Peignés d'Australie TYPE A Cote précéd. | TYPE A Cote du jour | TYPE B Cote précéd. | TYPE B Cote du jour | TYPE C Cote précéd. | TYPE C Cote du jour | TYPE A B Cote précéd. | TYPE A B Cote du jour | ANVERS (par télégraphe) Peignés Buenos-Ayres Type BAT Cote précéd. | Type BAT Cote du jour | Allemand B Cote précéd. | Allemand B Cote du jour | Allem. M Cote précéd. | Allem. M Cote du jour |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Janvier | 4.90 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 4.825 | 4.80 | 4.825 | 4.775 | ... | ... |
| Février | 4.90 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 4.825 | 4.80 | ... | ... | ... | ... |
| Mars | 4.90 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 4.825 | 4.80 | ... | ... | ... | ... |
| Avril | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 5.30 | 5.00 | ... | ... | 4.675 | 4.65 | 4.90 | 4.90 |
| Mai | ... | 4.675 | 4.60 | ... | 4.60 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 5.30 | 5.00 | 4.675 | 4.675 | 4.675 | 4.65 | 4.90 | 4.90 |
| Juin | 4.75 | 4.725 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 5.30 | 5.00 | 4.70 | 4.675 | 4.70 | 4.675 | ... | ... |
| Juillet | 4.75 | 4.725 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 5.05 | 5.05 | 4.725 | 4.70 | 4.725 | 4.70 | ... | ... |
| Août | 4.825 | 4.80 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 5.05 | 5.05 | 4.75 | 4.70 | 4.75 | 4.70 | ... | ... |
| Septembre | ... | 4.80 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 4.775 | 4.75 | 4.775 | 4.75 | ... | ... |
| Octobre | 4.90 | 4.825 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 4.80 | 4.775 | 4.80 | 4.775 | ... | ... |
| Novembre | 4.90 | 4.875 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 4.825 | 4.775 | 4.825 | 4.775 | ... | ... |
| Décembre | 4.85 | 4.875 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

### LAINES PEIGNÉES

| MOIS de LIVRAISON | LEIPZIG (par voie télégraphique) TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers Cote précéd. MARCKS | TYPE B Cote du jour MARCKS | TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers Cote précéd. MARCKS | TYPE C Cote du jour MARCKS | REIMS (par voie télégraphique) Peignés de la Plata et de l'Uruguay TYPE 1 Qual. fabrique Cote précéd. | TYPE 1 Cote du jour | TYPE 2 Qual. courante Cote précéd. | TYPE 2 Cote du jour | TYPE SUPRA irréductible Cote précéd. | TYPE SUPRA Cote du jour | Peignés d'Australie TYPE A Qual. courante à chaîne Cote précéd. | TYPE A Cote du jour | TYPE B Qual. b. moyenne à trame Cote précéd. | TYPE B Cote du jour | TYPE C Qual. seconde à trame Cote précéd. | TYPE C Cote du jour | LAINES BRUTES LE HAVRE par télégraphe B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 Cote précéd. | LE HAVRE Cote du jour | ANVERS par télégraphe B.-Ayres Prima courante 34 0/0 Cote précéd. | ANVERS Cote du jour |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Janvier | 3.925 | 3.90 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 1.46 | 1.46 | ... | ... |
| Février | 3.925 | 3.90 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 1.46 | 1.46 | ... | ... |
| Mars | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 1.46 | 1.46 | ... | ... |
| Avril | ... | ... | ... | ... | ... | ...